

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec 

INFORMATIONS SUR
L'INDUCTION DU TRAVAIL



Informations sur l'induction du travail

L'induction (ou le déclenchement) du travail se fait à l'aide de médicaments ou d'autres méthodes pour donner des contractions et accoucher par voie vaginale.

Votre médecin vous proposera une induction si vous ou votre bébé avez des problèmes de santé ou si vous n'avez pas accouché à plus de 41 semaines.

Comment se déroule l'induction du travail ?

Le choix du mode de déclenchement du travail dépend de la condition du col de l'utérus. Si votre col n'est pas prêt ou mûr (aminci, mou, ouvert), le médecin devra alors utiliser des méthodes pour rendre votre col plus mature.

À la maternité du CIUSSS de l'Estrie-CHUS Hôpital Fleurimont, les méthodes suivantes sont utilisées pour la maturation de votre col et le **déclenchement du travail** :

- ✓ **Cervidil** : mince bandelette de tissu contenant une hormone (prostaglandine) qui fera murir le col.
- ✓ **Ballonnet** : Il s'agit d'une sonde contenant un ballonnet que l'on place dans le col utérin. La sonde tombe lorsque le col est ouvert à environ 3 cm.
- ✓ **Soluté d'ocytocine** : Installation d'une voie intraveineuse et d'une perfusion d'un soluté contenant une hormone (ocytocine) semblable à celle que votre corps produit, pour provoquer des contractions.
- ✓ **Misoprostol** : comprimé contenant une hormone (prostaglandine) qui fera murir le col et déclencher le travail.
- ✓ **Rupture artificielle des membranes** (poche des eaux): Faite par le médecin pendant un examen vaginal.

Toutes ces méthodes sont sécuritaires pour vous et votre bébé. Le médecin discutera avec vous de la méthode la plus appropriée dans votre situation. Il vous informera au sujet des avantages et risques associés à la méthode choisie.

Qu'est-ce que la liste des inductions?

Si vous rencontrez les critères, votre médecin fera parvenir votre requête à la maternité du CIUSSS de l'Estrie-CHUS- Hôpital Fleurimont afin de vous inscrire sur la liste des inductions. Cette liste est revue et priorisée chaque jour par l'assistante-infirmière-chef de la maternité et le gynécologue-obstétricien de garde.

Lors de l'envoi de votre requête d'induction, le médecin a inscrit une date souhaitée ainsi qu'un **code de priorité en fonction de vos critères d'induction**. Il se peut donc que votre date d'induction soit devancée ou retardée en fonction du taux d'activité au département de maternité afin d'assurer des soins sécuritaires et de qualité.

L'assistante-infirmière-chef de la maternité vous contactera dans la journée **entre 6h et 20h**, lorsque nous serons disponibles pour procéder à votre induction. Vous devrez vous présenter à l'hôpital dans les 2h suivant l'appel.

Pour toutes questions ou détails concernant votre déclenchement, veuillez discuter avec votre médecin.

Pour toutes questions, les infirmières de la maternité vous répondront 24h/24 au 819-346-1110 poste 14115

Révisé le 2020-2-18

Adapté par Diane Plante et Violaine Franchomme-Fossé, médecins de famille
En collaboration avec : Marie-Eve Roy-Lacroix, obstétricienne-gynécologue-MFM, David Daniel, infirmier chef maternité